



Christkatholische Landeskirche des Kantons Bern
Eglise nationale catholique-chrétienne du Canton de Berne

Pfarrer Christoph Schuler, Präsident,
Kramgasse 10, CH-3011 Bern,
0041/31/318 06 56
landeskirche.bern@christkatholisch.ch

Eglise catholique-chrétienne nationale du canton de Berne

Rapport au Conseil-exécutif du Canton de Berne
au sujet des prestations d'intérêt général pour les années 2020-21

1



Au cœur
de la
ville
-
proche
des
gens !

Sommaire

0. Résumé
1. Introduction
2. Bases légales
3. Résultats globaux des paroisses
4. Résultat global consolidé
5. Prestations des paroisses et de l'Église nationale
6. Résumé des prestations d'intérêt général
7. Activités bénévoles et non rémunérées
8. Total consolidé des prestations
9. Rétrospective qualitative
10. Quelle est la situation de l'Église aujourd'hui ?
11. Défis à venir et réponses de l'Église
12. Projets particuliers
13. Perspectives d'avenir
14. Annexes

0. Résumé

« Petite mais efficace », telle était par exemple la devise de la paroisse catholique-chrétienne de Thoune lorsque le diocèse catholique-chrétien de Suisse a demandé aux quatre paroisses bernoises où elles se situaient aujourd'hui.

En fait, l'Église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne est la plus petite des trois Églises nationales. Environ 2000 personnes en font partie dans les quatre paroisses de Berne, Bienne, Saint-Imier, Thoune et le lieu de culte de Berthoud. Elles sont dispersées sur l'ensemble du territoire cantonal, leur proportion étant plus élevée dans les agglomérations des quatre villes que dans l'Emmental ou l'Oberland. La majorité des membres de l'Église sont germanophones, la paroisse de Saint-Imier est purement francophone.

Ces dernières années, l'Église a connu une légère croissance grâce à l'immigration, aux adhésions de personnes baptisées et aux baptêmes d'adultes. Alors que l'évolution démographique et la sécularisation présentent certainement des inconvénients, les avantages l'emportent pour la plus petite des Églises nationales. Les personnes qui n'ont pas d'attaches ou qui n'ont que des attaches légères avec une Église ou une religion, mais qui ressentent un intérêt religieux, se lancent aujourd'hui plus facilement dans une recherche qu'il y a 50 ans. La perte d'importance des Églises en tant qu'institutions ne signifie pas que les questions religieuses sont devenues moins importantes dans la société.

L'Église nationale catholique-chrétienne, reconnue de droit public depuis 1876 dans le canton de Berne, s'est toujours considérée comme proche de l'État. Ses membres, pour beaucoup issus du monde académique, intéressés et engagés politiquement et socialement, se sont toujours considérés en premier lieu comme bernois et en second lieu comme catholiques-chrétiens. Ils étaient fiers de ces deux appartenances et les considéraient comme une unité. Ils ne se sentaient pas citoyens de deux mondes, mais personnalités éveillées qui voulaient s'engager au service de leur prochain. Même si cette conception de l'État et de l'Église évolue, il y a toujours beaucoup de bonne volonté pour leur Église et leur canton.

Les fonds du canton de Berne permettent de financer 2,6 postes pastoraux, répartis entre quatre prêtres, deux hommes et deux femmes. L'égalité entre femmes et hommes dans

le ministère ecclésiastique est importante pour l'Église catholique-chrétienne. L'égalité de tous les êtres humains est tout aussi importante pour elle, comme le montre de manière exemplaire la manière dont elle a traité le thème du « mariage pour tous ». La discussion décisive a eu lieu en septembre 2021 lors de la session du Synode national à Thoune, puis la décision a été prise en juin 2022 à Olten.

1. Introduction

Depuis le 1er janvier 2020, la loi sur les Eglises nationales bernoises régit les relations entre l'Église et l'État dans notre canton. L'un des principaux objectifs de la loi est de régler le financement des Églises nationales reconnues par le canton (art. 1 al.1). Celles-ci sont soutenues par des contributions pour la rémunération des ecclésiastiques (contributions de base, art. 29) ainsi que par des contributions pour des prestations d'intérêt général. Les contributions pour les prestations d'intérêt général sont fixées pour une période de six ans (art. 32). Les Églises nationales doivent présenter au Conseil-exécutif un rapport sur l'utilisation des contributions pour chaque période de contribution. Le Grand Conseil en prend connaissance (art. 34).

Le présent rapport de l'Église nationale catholique-chrétienne a été élaboré sur la base de cette réglementation légale, de l'ordonnance y relative sur les Eglises nationales bernoises du 24 avril 2019 ainsi que de la directive de la Direction de l'intérieur et de la justice du 8 mars 2022 concernant le rapport des Églises nationales selon l'art. 37 al. 2 let. g de la loi sur les Églises nationales et l'art. 30 de l'ordonnance sur les Églises nationales.

Le rapport rend compte d'une part de l'utilisation des recettes des paroisses provenant des impôts ecclésiastiques, conformément aux prescriptions du MCH 2, ainsi que de l'utilisation des contributions du canton à l'Église nationale catholique-chrétienne. D'autre part, il montre quelles prestations l'Église nationale et ses quatre paroisses fournissent au sens de prestations à l'ensemble de la société selon l'art. 31 de la loi sur les Eglises nationales, ceci pour les deux premières années 2020 et 2021 de la période de contribution actuelle de 2020 - 2025.

L'engagement des bénévoles trouve une place de choix dans le rapport. D'autre part, celui-ci montre où se situe l'Église catholique-chrétienne aujourd'hui, quelles sont ses positions théologiques sur les questions actuelles et comment elle gère les défis. Il faut tenir compte du fait que l'Église nationale catholique-chrétienne est une petite entité qui compte environ 2000 personnes, dont l'intérêt et l'engagement varient. Il faut également tenir compte du fait que les deux années considérées dans ce rapport, 2020 et 2021, étaient tout à fait particulières en comparaison avec les années précédentes. Bien que l'Église chrétienne ait connu des hauts et des bas tout au long de ses 2000 ans d'histoire, la pandémie de Covid-19 a représenté un défi tout particulier. Les restrictions de contact et les directives des autorités ont rendu le travail des Églises du canton, y compris de l'Église nationale catholique chrétienne, difficile à partir de la mi-mars 2020, car les offres ont dû être réduites. Avec l'interdiction des célébrations, l'Église a même été touchée au cœur et la limitation du nombre de participants n'a, dans la mémoire des plus anciens membres de l'Église, jamais existé, même en temps de guerre.

C'est pourquoi le présent rapport n'a qu'une représentativité limitée pour les années 2020 - 2021. Afin d'y remédier et de mieux expliquer la position et l'évolution de l'Église, le rapport se penche également sur le passé proche et l'avenir.

2. Bases légales

L'Église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne, représentée par la Commission catholique-chrétienne du canton de Berne (aujourd'hui Conseil de l'Église nationale), a adopté le 10 novembre 2018, sur la base de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993, de la Loi sur les Églises nationales (LEC) du 21 mars 2018, de l'Ordonnance sur les Églises nationales bernoises du 24 avril 2019 ainsi que de la Constitution de l'Église catholique-chrétienne de Suisse du 10 juin 1989, la Constitution ecclésiastique cantonale actuelle, qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2020. Elle stipule : « L'Église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne constitue une partie du diocèse de l'Église catholique-chrétienne de Suisse, dont elle reconnaît et réserve expressément l'identité ecclésiale et la constitution ». (Art. 1) L'Église suit les règles démocratiques et fait participer tous les membres de l'Église en leur permettant d'exercer un droit de vote et d'élection actif et passif : « Tous les membres de l'Église nationale catholique-chrétienne âgés de 16 ans révolus, domiciliés et enregistrés depuis trois mois dans le canton de Berne, indépendamment de leur nationalité, possèdent le droit de vote et d'élection actif et passif dans toutes les affaires de l'Église nationale catholique-chrétienne et dans ses paroisses ». (art. 2)

La direction de l'Église nationale est assurée par le Conseil de l'Église nationale, qui la représente également à l'extérieur (art. 3). Les membres du Conseil de l'Église nationale ayant droit de vote sont deux représentants laïcs de chaque paroisse ainsi que les ecclésiastiques engagés comme curés dans le canton de Berne. (art. 4 al. 1)

L'évêque suisse ainsi que d'autres ecclésiastiques catholiques-chrétiens travaillant dans des paroisses du canton de Berne dans le cadre d'un contrat d'engagement ou de mandat ecclésiastique fixe, ainsi qu'une représentante ou un représentant de l'Institut de théologie catholique-chrétienne de la Faculté de théologie de l'Université de Berne, sont invités chaque fois aux assemblées (art. 4 al. 3). La présidence du Conseil de l'Église nationale se compose du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente, du secrétaire ou de la secrétaire et de l'administrateur ou de l'administratrice des finances du Conseil de l'Église nationale. La présidence élit en son sein un membre laïc comme responsable des ressources humaines. (art. 11).

Les ecclésiastiques occupent une place importante. Ils sont élus à leur poste par les assemblées paroissiales. Ils sont ensuite engagés par l'Église nationale, représentée par la présidence du Conseil de l'Église nationale, au moyen d'un contrat de droit public (art. 20, al. 1). L'Église nationale a conclu un contrat d'affiliation avec la Caisse de pension bernoise et veille au versement des cotisations sociales. La rémunération des ecclésiastiques est régie par les directives cantonales. (art. 20 al. 2 et 3) Le Conseil de l'Église nationale a édicté un règlement de service pour les ecclésiastiques, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2020. Il régit entre autres la formation continue, la supervision, les congés d'études et les congés non payés. Pour toutes les autres questions, la législation cantonale sur le personnel s'applique par analogie (art. 20, al. 5).

3. Résultats globaux des paroisses

Le rapport sur le résultat financier global se base ici sur les comptes de résultats des quatre paroisses de Berne, Bienne, Saint-Imier et Thoune pour les années 2020 et 2021

3.1 Résultats globaux des paroisses (en CHF/en milliers)

Pos.	Année des comptes	2020	2021	Moyenne	SG HRM2
3.1.1.	Dépenses	1642	1705	1673.5	30 – 38
3.1.2.	Recettes	1958	1946	1952	40 – 48
3.1.3.	Recettes fiscales	1024	941	982	40
3.1.4.	Impôts personnes physiques	844	796	820	4000-4002
3.1.5.	Impôts personnes morales	180	144	162	4010-4019
3.1.6.	Autres recettes fiscales	0	1	0.5	402-403
3.1.7.	Autres recettes	934	1005	969	41- 48
3.1.8.	Résultat global des comptes	316	241	278.5	

5

3.2 Résultats globaux d'unités régionales

L'Eglise nationale catholique-chrétienne ne connaît pas d'unités régionales disposant d'un financement séparé.

3.3 Résultats globaux de l'Eglise nationale (en CHF/en milliers)

Pos.	Année des comptes	2020	2021	Moyenne	SG HRM2
3.3.1	Dépenses	704	734	719	30-38
3.3.2	Dépenses clergé (sans les postes pastoraux propres à chaque paroisse)		687	721	704
3.3.3	Salaires pastoraux	-	-	-	30
3.3.4	Administration pastorale	-	-	-	-
3.3.5	Autres dépenses	17	13	15	-
3.3.6	Recettes	707	733	720	40-48
3.3.7	Contributions	696	729	712.5	-
3.3.8	Taxes réglementaires des paroisses	228	261	244.5	-
3.3.9	Contribution du canton de Berne art. 30 LEN	440	440	440	-
3.3.10	Contribution du canton de Berne art. 31 LEN	28	28	28	-
3.3.11	Autres recettes	11	4	7.5	-
3.3.12	Résultat global des comptes	-3	-1	-2	-

4. Résultat global consolidé

Pos.	Année des comptes	2020	2021	Moyenne	Report position
4.1	Dépenses	2346	2439	2392.5	
4.2	Dépenses clergé (sans les postes pastoraux propres à chaque paroisse)	687	721	704	3.3.2
4.3	Autres dépenses	1659	17118	1688.5	

4.4	Recettes	2663	2677	2670	
4.5	Contribution du canton de Berne art. 30 LEN	440	440	440	3.3.9
4.6	Contribution du canton de Berne art. 31 LEN	28	28	28	3.3.10
4.7	Autres recettes	2195	2209	2202	
4.8	Résultat global des comptes	317	238	277.5	

5. Prestations des paroisses et de l'Église nationale

5.1 Prestations des paroisses (PP)

5.1.1.1. Valeurs de base

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.1.1.1	Dépenses nettes des PP 1-4	308	295	257
5.1.1.1.2	Total des dépenses nettes des PP 7+8	558	444	501
5.1.1.1.3	Total des recettes nettes PP 9	1136	1086	1111

6

5.1.1.2 Calcul de la répartition en % et en CHF

Formation (PP2)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.1.1.	Dépenses nettes PP2 selon les données des paroisses	88	71	79.50
5.1.1.2.1.2.	Dépenses nettes PP2 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	28.6	24.06	26.33
5.1.1.2.1.3.	Répartition selon pos. 5.1.1.2.1.2 de pos. 5.1.1.1.2 (PP 7+8) en CHF	159.6	106.9	133.1
5.1.1.2.1.4.	Répartition selon pos. 5.1.1.2.1.2. de pos. 5.1.1.1.3 (PP 9) en CHF	324.9	261.4	293.15

Social (PP3)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.2.1.	Dépenses nettes PP3 selon les données des paroisses	118	95	106.5
5.1.1.2.2.2.	Dépenses nettes PP3 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	38.3	32.2	35.25
5.1.1.2.2.3.	Répartition selon 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.2 (PP 7+8) en CHF	213.8	143	178.4
5.1.1.2.2.4.	Répartition selon 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.3 (PP 9) en CHF	435.2	349.7	392.45

Culturel (PP4)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.3.1.	Dépenses nettes PP4 selon les données des paroisses	65	88	76.5
5.1.1.2.3.2.	Dépenses nettes PP4 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	21.1	29.8	25.45
5.1.1.2.3.3.	Répartition selon 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.2 (PP 7+8) en CHF	117.8	132.4	125.1
5.1.1.2.3.4.	Répartition selon 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.3 (PP 9) en CHF	239.7	324	281.85

Cultuel (PP1)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.4.1.	Dépenses nettes PP1 selon les données des paroisses	257	261	259
5.1.1.2.4.2.	Dépenses nettes PP1 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	83,4	88,5	85,95
5.1.1.2.4.3.	Répartition selon 5.1.1.2.4.2. de pos. 5.1.1.1.2 (PP 7+8) en CHF	465,6	392,8	429,2
5.1.1.2.4.4.	Répartition selon 5.1.1.2.4.2. de pos. 5.1.1.1.3 (PP 9) en CHF	947,9	960,8	954,35
5.1.2 Prestations générales selon les catégories de prestations				
Formation (PP 2) (art. 31 Al. 2 litt. a, g, h, I LEN)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.2.1.1.	Recettes brutes PP2 selon les données des paroisses	0	0	0
5.1.2.1.2.	+ total pos. 5.1.1.2.1.4. (PP 9)	324,9	261,4	293,15
5.1.2.1.3.	Total recettes	324,9	261,4	293,15
5.1.2.1.4.	Dépenses brutes selon les données des paroisses	88	71	79,5
5.1.2.1.5.	+ total pos. 5.1.1.2.1.3. (PP 7+8)	159,6	106,9	133,1
5.1.2.1.6.	Total des prestations d'intérêt public	247,6	177,9	212,75
5.1.2.1.7.	Résultat net	77,3	83,5	80,4
Social (PP 3) (art. 31 al. 2 litt. b, c, d, d, f, i, m, LEN)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.2.2.1.	Recettes brutes PP3 selon les données des paroisses	3	12	7.5
5.1.2.2.2.	+ total pos. 5.1.1.2.2.4. (PP 9)	435,2	349,7	392,45
5.1.2.2.3.	Total recettes	438,2	361,7	399,95
5.1.2.2.4.	Dépenses brutes selon les données des paroisses	118	95	106,5
5.1.2.2.5.	+ total pos. 5.1.1.2.2.3. (PP 7+8)	213,8	143	178,4
5.1.2.2.6.	Total des prestations d'intérêt public	331,8	238	284,9
5.1.2.2.7.	Résultat net	106,4	123,7	115,05
Culture (PP 4) (art. 31 al. 2 litt. k, LEN)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.2.3.1.	Recettes brutes PP4 selon les données des paroisses	0	15	7.5
5.1.2.3.2.	+ total pos. 5.1.1.2.3.4. (PP 9)	239,7	324	281,35
5.1.2.3.3.	Total recettes	239,7	339	289,35
5.1.2.3.4.	Dépenses brutes selon les données des paroisses	65	88	76,5
5.1.2.3.5.	+ total pos. 5.1.1.2.3.3. (PP 7+8)	117,8	132,4	125,1
5.1.2.3.6.	Total des prestations d'intérêt public	182,8	220,4	201,6
5.1.2.3.7.	Résultat net	56,9	118,6	87,75
Cultuel (PP1)				

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.2.4.1.	Recettes brutes PP 1 selon les données des paroisses	537	523	530
5.1.2.4.2.	+ total pos. 5.1.1.2.4.4. (PP 9)	947,90	960,8	954,35
5.1.2.4.3.	Total recettes	1684,9	1483,80	1484,35
5.1.2.4.4.	Dépenses brutes selon les données des paroisses	257	261	259
5.1.2.4.5.	+ total pos. 5.1.1.2.4.3. (PP 7+8)	465,60	392,80	429,20
5.1.2.4.6.	Total des prestations d'intérêt public	722,60	653,80	688,2
5.1.2.4.7.	Résultat net	762,3	830	796,15

5.1.3. Total des prestations d'intérêt public des paroisses (PP 2-4)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.1.3.1.	Total des recettes des paroisses	1002,80	962,10	982,4
5.1.3.2.	Total des prestations d'intérêt public des paroisses	762,20	636,30	699,25
5.1.3.3.	Résultat net	240,6	325,8	283,2

5.3. Église nationale

5.3.1 Calcul de la répartition des catégories de prestations Infrastructure (PP 7), Organisation (PP 8) et Finances et impôts (PP 9)

La répartition des charges nettes des catégories de prestations 7 et 8 ainsi que des produits nets de la catégorie de prestations 9 s'effectue au prorata des charges nettes par catégorie de prestations 1-4. La base (100%) est constituée par les charges nettes des catégories de prestations 1-4.

5.3.1.1. Valeurs de base

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.1.1.1.	Dépenses nettes des PP 1-4	14	20	17
5.3.1.1.2.	Total des dépenses nettes des PP 7+8	10	8	9
5.3.1.1.3.	Total des dépenses nettes des PP 9	25	29	27

5.3.1.2. Calcul de la répartition en pourcentage et en francs

5.3.1.2.1. Formation (PP 2)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.1.1.	Dépenses nettes PP 2 selon les données des paroisses	1	1	1
5.3.1.2.1.2.	Dépenses nettes PP 2 en % du total selon pos. 5.3.1.	7.1	5	6.1
5.3.1.2.1.3.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.1.2. à partir de 5.3.1.1.2. (PP 7+8) en CHF	0.7	0.4	0.55
5.3.1.2.1.4.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.1.2. à partir de pos. 5.3.1.1.3. (PP 9) en CHF	1.8	1.45	1.6

5.3.1.2.2. Social (PP 3)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.2.1.	Dépenses nettes PP 3 selon les données des paroisses	3	5	4
5.3.1.2.2.2.	Dépenses nettes PP 3 en % du total selon pos. 5.3.1.	21.4	25	23.2

5.3.1.2.2.3	. Répartition selon pos. 5.3.1.2.2.2. à partir de 5.3.1.1.2. (PP 7+8) en CHF	2.1	2	2.05
5.3.1.2.2.4.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.2.2. à partir de pos. 5.3.1.1.3. (PP 9) en CHF	5.35	7.25	6.3
5.3.1.2.3. Culture (PP 4)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.3.1.	Dépenses nettes PP 4 selon les données des paroisses	1	1	1
5.3.1.2.3.2.	Dépenses nettes PP 4 en % du total selon pos. 5.3.1.	7.1	5	6.1
5.3.1.2.3.3.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.3.2. à partir de 5.3.1.1.2. (PP 7+8) en CHF	0.7	0.4	0.55
5.3.1.2.3.4.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.3.2. à partir de pos. 5.3.1.1.3. (PP 9) en CHF	1.8	1.45	1.6
5.3.1.2.4. Culte (PP 1)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.4.1.	Dépenses nettes PP 1 selon les données des paroisses	9	13	11
5.3.1.2.4.2.	Dépenses nettes PP 1 en % du total selon pos. 5.3.1.	64.3	65	64.65
5.3.1.2.4.3.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.4.2. à partir de 5.3.1.1.2. (PP 7+8) en CHF	6.4	5.2	5.8
5.3.1.2.4.4.	Répartition selon pos. 5.3.1.2.4.2. à partir de pos. 5.3.1.1.3. (PP 9) en CHF	16.05	18.85	17.45
5.3.2 Prestations d'intérêt général d'après les catégories de prestations				
5.3.2.1. Formation (PP 2) (art. 31 al. 2 litt. a, g, h, l LEN)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.2.1.1.	Recettes brutes PP 2 selon les données des paroisses	0	0	0
5.3.2.1.2.	+ total pos. 5.3.1.2.1.4. (PP 9)	1.8	1.45	1.6
5.3.2.1.3.	Total recettes	1.8	1.45	1.6
5.3.2.1.4.	Dépenses brutes PP 2 selon les données des paroisses	2	1	1.5
5.3.2.1.5.	+ total pos. 5.3.1.2.1.3. (PP 7+8)	0.7	0.4	0.55
5.3.2.1.6.	Total des prestations d'intérêt général	2.7	1.4	2.05
5.3.2.1.7.	Résultat net	-0.9	-0.05	-0.45
+ = excédent de recettes / - = excédent de dépenses				
5.3.2.2. Social (PP 3) (art. 31 al. 2 litt. b, c, d, e, f, i, m LEN)				
Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.2.2.1.	Recettes brutes PP 3 selon les données des paroisses	0	0	0
5.3.2.2.2.	+ total pos. 5.3.1.2.2.4. (PP 9)	5.35	7.25	6.3
5.3.2.2.3.	Total recettes	5.35	7.25	6.3
5.3.2.2.4.	Dépenses brutes PP 3 selon les données des paroisses	4	5	4.5
5.3.2.2.5.	+ total pos. 5.3.1.2.2.3. (PP 7+8)	2.1	2.0	2.05
5.3.2.2.6.	Total des prestations d'intérêt général	6.1	7	6.55
5.3.2.2.7.	Résultat net	-0.75	0.25	-0.25
+ = excédent de recettes / - = excédent de dépenses				

5.3.2.3. Culture (PP 4) (art. 31 al. 2 litt. k LEN)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.2.3.1.	Recettes brutes PP 4 selon les données des paroisses	0	0	0
5.3.2.3.2.	+ total pos. 5.3.1.2.3.4. (PP 9)	1.8	1.45	1.6
5.3.2.3.3.	Total recettes	1.8	1.45	1.6
5.3.2.3.4.	Dépenses brutes PP 4 selon les données des paroisses	1	1	1
5.3.2.3.5.	+ total pos. 5.3.1.2.3.3. (PP 7+8)	0.7	0.4	0.55
5.3.2.3.6.	Total des prestations d'intérêt général	1.7	1.4	1.55
5.3.2.3.7.	Résultat net	0.1	0.05	0.075

+ = excédent de recettes / - = excédent de dépenses

5.3.2.4. Culte (PP 1)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.2.4.1.	Recettes brutes PP 1 selon les données des paroisses	478	472	475
5.3.2.4.2.	+ total pos. 5.3.1.2.4.4. (PP 9)	16.05	18.85	17.45
5.3.2.4.3.	Total recettes	494.05	490.85	492.45
5.3.2.4.4.	Dépenses brutes PP 1 selon les données des paroisses	478	485	481.5
5.3.2.4.5.	+ total pos. 5.3.1.2.4.3. (PP 7+8)	6.4	5.2	5.8
5.3.2.4.6.	Total Culte	484.6	490.2	487.3
5.3.2.4.7.	Résultat net	9.65	0.65	5.15

+ = excédent de recettes / - = excédent de dépenses

5.3.3. Total des prestations d'intérêt général de l'Église nationale (PP 2-4)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
5.3.3.1.	Total recettes	8.95	10.15	9.55
5.3.3.2.	Total prestations d'intérêt général	10.4	9.8	10.15
5.3.3.3.	Résultat net	-1.55	0.35	-0.6

6. Résumé des prestations d'intérêt général

Total des prestations d'intérêt général des quatre paroisses et de l'Église nationale (consolidé)

Pos.	Année	2020	2021	Moyenne
6.1.	Total recettes	1011.75	972.20	992
6.2.	Total prestations d'intérêt général	772.70	646.10	709.4
6.3.	Résultat net	239.05	326.10	282.6

7. Activités bénévoles et non rémunérées

L'engagement des bénévoles dans les quatre paroisses catholiques-chrétiennes du canton de Berne doit maintenant être présenté en priorité. Le résumé des heures de travail bénévole donne les résultats suivants :

Total heures	Année 2020	Année 2021
Paroisse de Berne	4902	5025
Paroisse de Thoun	1035	1149
Paroisse de Bienne	4468	2060
Paroisse de Saint-Imier	574	526
Total	10979	8760

Les données pour les deux années sous revue ont été collectées dans les quatre paroisses par des personnes mandatées par les conseils de paroisse respectifs et résumées par le vice-président de la présidence du Conseil national de l'Église nationale Martin Kunz.

Dans le détail, on peut constater les points forts suivants :

Total heures	Année 2020	Année 2021
Enfance et travail avec les jeunes		
Paroisse de Berne	600	636
Paroisse de Thoun	0	0
Paroisse de Bienne	68	77
Paroisse de Saint-Imier	41	38
Total	709	751
Total heures	Année 2020	Année 2021
Travail avec les personnes âgées		
Paroisse de Berne	360	366
Paroisse de Thoun	15	12
Paroisse de Bienne	412	412
Paroisse de Saint-Imier	33	36
Total	820	826
Total heures	Année 2020	Année 2021
Océuménisme et collaboration au développement		
Paroisse de Berne	42	72
Paroisse de Thoun	111	78
Paroisse de Bienne	42	87
Paroisse de Saint-Imier	75	67
Total	270	304

Total heures	Année 2020	Année 2021
Evenements sociétaux		
Paroisse de Berne	1500	1470
Paroisse de Thoune	72	102
Paroisse de Bienne	276	231
Paroisse de Saint-Imier	66	63
Total	1914	1866
Total heures	Année 2020	Année 2021
Activités bénévoles		
Paroisse de Berne	1464	870
Paroisse de Thoune	837	951
Paroisse de Bienne	2544	196
Paroisse de Saint-Imier	293	254
Total	5138	2271

D'autres activités bénévoles et volontaires peuvent être constatées dans les domaines de la formation des adultes, de l'enseignement religieux, du travail avec les personnes migrantes, de la culture et du culte. Les chanteurs et chanteuses des chœurs et groupes de chant, les lecteurs et lectrices ainsi que les servants et servantes d'autel fournissent un travail bénévole coûteux et apprécié lors des différents services religieux. Il ne s'agit pas seulement d'organiser des célébrations religieuses, mais aussi de les préparer et de les exercer. Pour cela, une formation et un perfectionnement internes sont nécessaires. Lorsque des activités dans le cadre de l'Église ont été indemnisées, même symboliquement ou faiblement, comme dans la formation des adultes ou l'enseignement religieux, elles n'ont pas été mentionnées. D'autres domaines, comme l'aumônerie ou les offres pour les familles, sont principalement assurés par du personnel qualifié et rémunéré. Il n'existe pas d'offres de cours propres sur le partenariat ou pour les personnes handicapées. Dans ce domaine, on renvoie aux offres œcuméniques ou à celles des deux grandes Églises nationales.

Le travail bénévole doit être mis en relation avec la taille des quatre paroisses. Au 30.12.2020, selon un décompte interne du diocèse catholique-chrétien de la Suisse, cela représente 825 personnes pour la paroisse de Berne, 301 pour la paroisse de Thoune, 319 pour la paroisse de Bienne et 90 pour la paroisse de Saint-Imier, soit un total de 1535 personnes. Parmi ces personnes, environ 10% des membres de l'Église s'engagent à chaque fois comme bénévoles dans diverses activités bénévoles. Ce cercle de personnes est accompagné, soutenu, initié et formé par les ministres. Au lieu d'une indemnisation financière, ils sont invités à l'occasion à une manifestation culturelle, accompagnée d'un apéritif ou d'un repas. Leur principale motivation réside toutefois dans le désir de « rendre » à l'Église et à la société ce qu'ils ont reçu plus jeunes. Par conséquent, à l'exception du travail avec les enfants et les jeunes, les bénévoles sont plutôt des adultes d'âge mûr. Les nouveaux retraités ou les retraités anticipés constituent un groupe important.

Ce groupe est élargi par des bénévoles de tous âges qui s'engagent dans le domaine central de l'Église, à savoir le culte public commun. Les enfants, les jeunes et les adultes sont servants d'autel dans le cadre de la liturgie. Des adultes de tous âges chantent dans des chœurs

d'église et des chœurs ad hoc, jouent de la musique dans des groupes instrumentaux, participent en tant que lecteurs et lectrices aux lectures et aux intercessions. Ces activités encouragent et forment les personnes concernées, de sorte qu'elles soient aptes à poursuivre leur engagement dans un cadre social plus large, notamment dans le domaine culturel.

Les chiffres de 2020 et 2021 appellent encore les explications suivantes. Dès le début du mois de février 2020, notre canton a été touché par la pandémie Corona, ceci dans le cadre de l'épidémie mondiale de la maladie respiratoire COVID-19, due à des infections par le nouveau virus SARS-CoV-2 de la famille des coronavirus, apparu fin 2019. A l'instar de la vie sociale, la vie ecclésiale a été limitée et parfois totalement paralysée. Même si les paroisses ont tenté de maintenir autant que possible leur offre ou de la réorienter temporairement, moins d'activités bénévoles ont été possibles.

Dans les paroisses de Berne et de Thoun, la situation s'est à nouveau légèrement améliorée en 2021 par rapport à 2020, même si la pandémie de Corona nous a encore donné du fil à retordre cette année. Alors que dans la plus grande paroisse de Berne, qui est située au centre de la partie inférieure de la vieille ville de Berne avec l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (près de l'hôtel de ville) et la maison de paroisse (Kramgasse 10), une grande partie du travail bénévole est effectuée avec un impact extérieur, dans la paroisse de Thoun, le projet d'extension de l'église Saint-Béat dans le Göttibach mobilise différentes forces bénévoles. Ce projet vise à améliorer l'infrastructure par l'adjonction d'une petite salle de paroisse avec cuisine et installations sanitaires, qui sera ensuite rendue utilisable pour d'autres églises (évangélique luthérienne, anglicane, orthodoxe ukrainienne) et sera également à disposition du quartier comme lieu de rencontre.



La rénovation de l'église de l'Épiphanie (près de la station inférieure du funiculaire d'Evilard) à Bienne a bénéficié d'un important élan de bénévolat pour l'année 2020. La situation financière de la paroisse s'avérant difficile en vue de la rénovation complète de l'édifice construit en 1903-1904, plusieurs personnes ont pu être recrutées pour des travaux pratiques et logistiques de manière bénévole. Les Biennoises et Biennois étaient motivés pour contribuer à la préservation du patrimoine culturel de leur ville. L'inauguration a eu lieu le 1er février 2020 avec une cérémonie célébrée par l'évêque Harald Rein en présence d'invités du monde

politique, social et œcuménique. Aujourd'hui, cette église peut être utilisée de manière accrue pour des manifestations culturelles telles que des concerts et des lectures et remplit ainsi à nouveau sa fonction de bâtiment public.



L'évaluation monétaire du travail bénévole est étrangère à l'Eglise catholique-chrétienne. Nous reprenons donc, comme les autres Eglises nationales, l'approche de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de 2016, qui fixe à 53.60 francs le coût moyen du travail pour les différentes activités du travail non rémunéré dans la catégorie « Bénévolat institutionnel ». Il s'agit d'une valeur purement statistique qui est appliquée. Par rapport à de nombreuses activités qualifiées effectuées par des bénévoles, ce taux est très bas.

8. Total consolidé des prestations

<i>Total en milliers de francs</i>	<i>Année 2020</i>	<i>Année 2021</i>
Prestations d'intérêt général	772.7	646.1
Activités bénévoles et non rémunérées	588.5	469.6
Total	1'361.2	1'115.7

Le volume total des prestations sociales globales de l'Eglise nationale catholique-chrétienne s'élève en moyenne à Fr. 1'238.45 pour les années 2020-2021 (en milliers de francs).

14

9. Rétrospective qualitative

L'Eglise nationale catholique-chrétienne du canton de Berne forme, avec ses quatre paroisses, une partie du diocèse (national) catholique-chrétien de Suisse. La structure épiscopale-synodale de l'Eglise se rapproche, dans son organisation, de l'Etat à constitution démocratique qu'est la Confédération avec ses cantons. Ainsi, les catholiques-chrétiens du canton se considèrent traditionnellement comme des Bernois, ancrés localement dans leur ville ou leur village et liés à l'Eglise dans laquelle ils ont été baptisés ou dont ils sont devenus membres par adhésion.

L'idée d'appartenir à une Eglise nationale de droit public, qui fait elle-même partie de l'Etat, est très répandue. Les citoyens qui s'engagent dans la politique et la société s'engagent aussi dans l'Eglise. Celui qui se distancie de l'Etat et de ses institutions l'est souvent aussi vis-à-vis de sa paroisse, même si une relation subsiste avec les deux institutions. Alors que l'on ne peut se soustraire que partiellement à ses devoirs envers l'Etat, on peut, dans le cadre de l'Eglise, réduire son engagement à un minimum, le paiement de l'impôt ecclésiastique.

Il est donc important pour l'Eglise nationale catholique-chrétienne et ses quatre paroisses de pouvoir bien assumer leur activité principale. Les quatre bâtiments d'églises du canton à Berne, Bienne, Saint-Imier et Thoune ainsi que la station de culte à Berthoud sont des lieux de rencontre ouverts. Au cœur de l'offre se trouvent des cultes propres ou ceux de communautés de migrants auxquelles les églises sont mises à disposition gratuitement ou contre une obole symbolique. Cet engagement a pu être poursuivi même en temps de pandémie de Corona.

Outre la liturgie, les domaines de l'éducation, du social, de la culture et de la compréhension mutuelle font partie du cœur de métier. Ces domaines touchent également d'autres cercles sociaux. En raison de leur faible nombre nominal, 0,3% de la population de l'Eglise nationale selon la clé de la Conférence interconfessionnelle du canton de Berne (CIC), les catholiques chrétiens sont toujours confrontés à d'autres personnes qui ne font pas partie de leur propre Eglise. Elles ne se replient cependant pas sur leur groupe, mais sont ouvertes à toutes les personnes qui s'intéressent aux offres et aux thèmes. Dans ce contexte, toutes les offres sont

toujours, et parfois en majorité, suivies par des personnes d'autres églises, d'autres religions ou sans attaches religieuses.

Formation

La formation ecclésiale se divise en deux domaines : l'enseignement religieux et la formation des adultes. Dans le domaine de l'enseignement religieux pour les enfants en âge scolaire (1ère à 9ème classe), les trois paroisses germanophones travaillent en étroite collaboration. Une prêtre, un catéchiste (théologien) et une catéchiste enseignent aux enfants et aux jeunes, d'une part sur place dans les paroisses, d'autre part de manière plus centralisée dans la ville de Berne. L'implication des parents est également importante. L'objectif de l'enseignement religieux est la préparation à la première communion, à la fin du premier cycle, et à la confirmation, à la fin du second cycle. Lorsque les jeunes atteignent leur majorité ecclésiastique à 16 ans, ils devraient disposer de connaissances de base des écrits bibliques, de l'histoire de l'Église, du vieux-catholicisme et de l'œcuménisme, et être familiarisés avec la liturgie de l'Église.

Dans le domaine de la formation des adultes, différents cours sont régulièrement proposés, à commencer par des cours de foi, des discussions bibliques, une introduction à la vie et à l'action de l'Église catholique-chrétienne. En outre, des conférences culturelles et des voyages de formation sont proposés, par exemple par l'association de la communauté catholique-chrétienne de Berne, qui est domiciliée à la Kramgasse 10 à Berne.

15

Berner Spurensuche – soigner le dialogue avec la société

La série de manifestations « Berner Spurensuche » propose à un plus large public une pause de réflexion d'une demi-heure quatre mardis à midi pendant la période de Pâques. L'invitation est lancée à l'église catholique-chrétienne Saints-Pierre-et-Paul, à côté de l'hôtel de ville de Berne. Ces pauses de réflexion constituent un pont entre la religion et la société et sont ouvertes à toutes les personnes intéressées. Outre un exposé sur un thème précis, auquel sont invités des intervenants issus de l'Église et de la théologie, de la politique et de la société, de l'économie et de la science, de l'art et de la culture, chaque manifestation est agrémentée d'une musique de qualité et d'un apéritif invitant à la rencontre. Une collecte sera versée à un projet social de la ville.



Ce cycle de manifestations a été créé en 2010, notamment à l'instigation de l'évêque Hans Gerny (1937-2021), Berne. Le premier cycle s'est déroulé sous la devise « Joie dans un monde incertain » et a été ouvert par un discours du président de la ville Alexander Tschäppät. Des orateurs de la ville et du canton de Berne ont également pris la parole à plusieurs reprises, comme l'entrepreneur et président de la Fédération suisse des communautés israélites Rolf Bloch, le rédacteur en chef du journal « Der Bund », Artur K. Vogel, la conseillère nationale Regula Rytz, l'écrivain Beat Sterchi ou le maire de

la ville Alec von Graffenried, pour n'en citer que quelques-uns. La série, qui a toujours été bien fréquentée, sera poursuivie, en 2023 sur le thème de la « démocratie ».

Social

L'engagement social de l'Église est appelé diaconie et pastorale. La diaconie est le service social des Églises par excellence. Les Églises considèrent leur mission comme un amour du

prochain vécu et s'engagent en faveur des personnes qui se trouvent en marge de la société, qui ont besoin d'aide ou qui sont défavorisées. Selon leur conception de l'Église, ce service est assuré, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église catholique-chrétienne, par des prêtres, élus par leurs paroisses en tant que curés, et par des diacres, ces derniers à titre bénévole. Ils ont été spécialement formés à cet effet. Dans le cadre de la formation théologique, cela se fait dans le cadre de la théologie pastorale et est exercé dans le cadre du vicariat d'apprentissage afin d'être exercé plus tard de manière compétente.

L'aide apportée est de nature personnelle et financière. La rencontre avec les personnes en quête d'aide est importante. Elle se fait par le biais de l'entretien pastoral, qui a toujours une approche libre. Les personnes en quête de conseils doivent pouvoir identifier elles-mêmes leur problème et les solutions possibles. Les aumôniers les accompagnent avec précaution et les considèrent comme des sœurs et des frères, ce qui distingue la diaconie ecclésiale des autres offres professionnelles proposées par les psychiatres, les médecins et les psychologues. Ces derniers sont toutefois adressés plus loin, lorsqu'un problème de santé sérieux est constaté.

L'aide financière est fournie en cas d'urgence absolue. Les paroisses mettent certes des moyens à la disposition des membres de la communauté, mais ceux-ci ne sont guère utilisés en raison de la structure sociale de l'Église catholique chrétienne. Dans les villes, on soutient donc d'une part les personnes qui sont passées entre les mailles du filet social et d'autre part un grand nombre de travailleurs immigrés de passage. L'aide est apportée lorsque les institutions œcuméniques et urbaines ne sont pas accessibles, par exemple pendant le week-end et surtout le dimanche, et lorsque des familles avec enfants sont concernées. Ces tâches, qui incombent en principe à l'État, sont assumées par les paroisses et leurs ministres comme un service à la société. Elles représentent un défi en termes de temps et de psychisme.

L'Église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne ne dispose pas d'hôpitaux ou de foyers qu'elle a construits et gère en vertu de sa responsabilité chrétienne. Cela s'explique par sa proximité avec l'État, qu'elle soutient inconditionnellement depuis plus de 150 ans. Elle n'a donc jamais créé de structure parallèle. L'aide au prochain est apportée par des membres de la communauté et des ecclésiastiques sous leur responsabilité personnelle, conformément au commandement d'amour.

Culture

Les quatre églises catholiques-chrétiennes du canton de Berne sont à la fois des lieux de culte et des « temples culturels ». En tant que bâtiments marquants dans les villes, elles offrent de grandes et petites « salles » qui sont volontiers utilisées par les créateurs culturels. Cette dichotomie entre les sons doux et les sons forts n'est pas facile à supporter et entraîne souvent des tensions. En étant ouvertes aux manifestations culturelles, les paroisses assument leur mission de collectivités de droit public. Les bâtiments ecclésiastiques sont des lieux publics qui ont certes été construits en premier lieu pour le culte, mais qui doivent également être utilisés par une société en pleine mutation. Chaque culte est en soi un événement public auquel ont accès toutes les personnes qui le souhaitent. Les services religieux suivent une liturgie qui nécessite connaissance et familiarité pour pouvoir être partagée. Mais cela vaut également pour les concerts, les lectures, les expositions et les vernissages. Ces événements suivent eux aussi des modèles sociaux qui doivent être répétés pour qu'une participation réussie soit possible. Tant que cela est encore possible financièrement pour les paroisses, les églises catholiques-chrétiennes sont mises à disposition pour des manifestations culturelles à prix coûtant (pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et le personnel). Elles sont ainsi attractives, notamment pour les jeunes créateurs culturels qui n'attirent pas encore un grand public. Souvent, de telles manifestations sont également soutenues financièrement et en personnel par les paroisses, car les bâtiments d'église doivent être perçus dans les villes comme des lieux ouverts et animés. Les manifestations culturelles y contribuent largement.

Les quatre paroisses organisent leurs propres événements culturels, qui s'adressent aux membres de la communauté et sont souvent associés à des événements de formation. C'est le cas lorsque sont abordées des questions historiques ou sociales actuelles qui dépassent le cadre de la théologie et de l'Église.

kunst@peterundpaul – être ouvert à l'art contemporain

Sous la désignation ci-dessus, l'église catholique-chrétienne Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Berne expose régulièrement des œuvres d'art qui visent à susciter un débat théologique. Comme nous pouvons le constater dans d'autres églises bernoises, l'église et l'art jouissent d'un partenariat qui dure depuis des siècles, mais qui s'est plutôt refroidi dans notre canton après la Réforme. Le projet est né du besoin de mieux mettre en contact l'art et l'église. Il a vu le jour en 1998 sous la forme de l'art devant l'église, qui a été exposé dans l'espace ouvert entre l'église Saints-Pierre-et-Paul et l'hôtel de ville.



En 2003, le projet a été déplacé à l'intérieur de l'église, dans l'abside nord du vestibule, librement accessible toute la journée. D'août 2003 à février 2004, l'artiste Carola Bürgi, née à Lucerne, a été la première à exposer des feuilles aquarellées sous le titre « In Licht geschrieben ». Par la suite, deux artistes ont été invités chaque année à présenter une œuvre pendant quelques mois. Parmi eux se trouvait Franticek Klossner. Son œuvre « 5 sens plus 1 », une installation de textes sur six chapiteaux dans la nef de l'église, date de 2010. L'année suivante, elle a été achetée par la paroisse et est encore visible aujourd'hui. En 2006, la paroisse avait déjà acheté une œuvre de Walter Linck (1903-1975), qui avait ensuite donné lieu à l'exposition de l'œuvre « Vegetativ III » de 1958. Après de nombreuses années de succès, comme en témoigne la publication « Kunstprojekte in der christkatholischen Kirche St. Peter und Paul in Bern » (Projets artistiques dans l'église catholique chrétienne St-Pierre-et-Paul à Berne), rédigée en 2012 par Hannah Rocchi, Marianne Gerny-Schild, infatigable promotrice de l'art dans les églises dans toute la Suisse, a suggéré de créer un lieu de silence de haut niveau artistique, qui puisse également être utilisé par les nombreux touristes (plus de 100 personnes

par heure en été). La planification a été lancée en 2018, mais la réalisation a été retardée en raison de Corona. Le 1er dimanche de l'Avent 2020, la coupe de bougies du couple d'artistes Judith Albert & Gery Hofer a pu être bénie dans le nouvel espace de silence. Depuis, ce lieu jouit d'une grande popularité auprès des habitants et des touristes. Il a également été un lieu de recueillement personnel très apprécié lors de l'année Corona 2021.

Compréhension mutuelle

L'Église catholique-chrétienne se considère comme une Église catholique libérale qui doit son profil aux développements politiques et ecclésiastiques du 19^e siècle. Elle fait partie de la Suisse moderne après 1848 et, en tant qu'organisation ecclésiastique propre, elle est l'expression du Kulturkampf dans les années 1870. Elle est souvent comprise comme un mouvement de protestation contre les deux dogmes du Concile Vatican I de 1870, l'infaillibilité du pape et sa primauté juridique, qui exerce encore aujourd'hui une grande influence sur les Églises locales, par exemple par le droit (presque exclusif) du pape de nommer des évêques partout dans le monde. Dès 1876, l'Église catholique-chrétienne est reconnue comme Église catholique nationale de droit public dans onze cantons de la Confédération, dont le canton de Berne. Église nationale reconnue, elle reste une petite Église avec une forte proportion de personnes politiquement engagées. Elle compte un grand nombre de personnes occupant des postes à responsabilité dans le domaine économique et social.

Entre l'Église évangélique réformée, reconnue en même temps comme Église nationale, et l'Église catholique romaine, qui n'a acquis ce statut qu'au 20^e siècle, elle constitue un pont de compréhension. Dès le début, elle met tout en œuvre pour surmonter les divisions. Il convient de mentionner les conférences de l'Union de Bonn de 1874/75 ou la faculté de théologie catholique (plus tard catholique-chrétienne) fondée en 1874 à l'université locale, qui ont très tôt inscrit l'œcuménisme, c'est-à-dire l'entente entre les Églises chrétiennes, sur leurs bannières. L'engagement œcuménique est un fil rouge qui traverse les décennies. L'Église catholique-chrétienne de Suisse est membre fondateur du Conseil œcuménique des Églises à Genève COE en 1948, de la Communauté de travail des Églises dans le canton de Berne AKB en 1969, de la Communauté de travail des Églises chrétiennes de la région de Berne AKiB en 1972, de la Communauté de travail des Églises chrétiennes à Thoun AKiT en 1978, ainsi que dans les villes de Bienne, Berthoud et Saint-Imier. Elle participe à des commissions œcuméniques, à des groupes de travail et à des manifestations et s'engage pour des cultes œcuméniques vivants et contemporains sur différents thèmes (droits de l'homme dans le cadre de la question de la justice, création dans le cadre du débat sur le climat).



L'importance de l'œcuménisme est démontrée par le fait que lors de la signature de la reconnaissance mutuelle du baptême le 8 juillet 2021 dans l'église Bruder-Klaus à Berne, où l'Église néo-apostolique était la septième Église à signer, trois représentants catholiques-chrétiens étaient présents.

18

L'évêque Harald Rein (tout à droite), le vicaire épiscopal, le pasteur Daniel Konrad (derrière l'évêque Rein) et, en tant que célébrant de la cérémonie, le pasteur Christoph Schuler (derrière, entre l'évêque Patrick Steiff et l'évêque Felix Gmür) étaient présents.

Outre la collaboration institutionnelle au sein de comités œcuméniques et la promotion de cultes œcuméniques dans les villes de Berne, Bienne, Saint-Imier et Thoun, l'hospitalité pratique à l'égard des communautés de migrants est une préoccupation fondamentale qui est mise en pratique de manière constante depuis 150 ans. Les quatre églises sont mises à la disposition des communautés de migrants qui cherchent chez nous un espace ecclésial pour les cultes et des locaux pour l'enseignement religieux, l'aumônerie, les groupes communautaires et les conseils. L'église la plus utilisée est Saint-Pierre-et-Paul à Berne. Ursula à la Jubiläumsplatz à Berne, l'Église des Frères moraves, aujourd'hui grande promotrice de l'Église dans la Maison des religions, l'Église évangélique luthérienne, aujourd'hui dans l'église des Antoniens à la Postgasse, l'Église orthodoxe serbe, aujourd'hui à Belp dans une église récemment construite, pendant des années et des décennies. Depuis 2009, la grande église érythréenne orthodoxe Saint-Georges de Berne y a son lieu de culte principal et dispose d'une arche d'alliance, un tabot, dans l'église supérieure. Au cours des années sous revue et jusqu'à aujourd'hui, l'Église orthodoxe géorgienne et la Mission hongroise catholique romaine de Berne ont également célébré régulièrement leurs offices dans la crypte. L'église de Bienne a accueilli des anglicans et des orthodoxes russes (à partir de 2022, des orthodoxes ukrainiens). L'église de Thoun, l'ancienne église anglaise, a toujours accueilli des anglicans, depuis des décennies des luthériens chaque mois et depuis peu l'église orthodoxe ukrainienne.

Nuit des religions à Berne – soigner le dialogue interreligieux



Cette manifestation interreligieuse dans la ville de Berne s'est développée à partir de l'œcuménisme du centre-ville de Berne, comme tentative d'impliquer également d'autres églises chrétiennes et de cultiver le dialogue interreligieux. Depuis 2008, elle a lieu chaque année en novembre. A cette occasion, des Bernoises et Bernois de différentes confessions et visions du monde invitent au dialogue avec un programme varié. Des représentants de l'Eglise catholique-chrétienne faisaient partie des initiateurs. Depuis la pre-

19

mière Nuit des religions, l'église Saints-Pierre-et-Paul, située au centre de la ville à côté de l'hôtel de ville de Berne, a été un lieu de rencontre chrétien. Ces dernières années, des invitations ont été lancées pour des prières du soir et de nuit des Églises occidentales (anglicanes, évangéliques luthériennes et catholiques chrétiennes, parfois avec des représentantes de l'Église évangélique réformée ou des représentants de l'Église catholique romaine), de l'Église érythréenne orthodoxe et de différentes Églises orthodoxes byzantines (orthodoxes serbes, roumaines, grecques, bulgares). L'église est généralement ouverte entre 19 et 23 heures et est très fréquentée. L'hospitalité dans la crypte, où l'on invite à manger et à boire des spécialités des églises participantes et de leurs pays d'origine, y contribue également. (Photo Christoph Knoch, Nuit des religions 2019 avec les ecclésiastiques orthodoxes).

10. Quelle est la situation de l'Église aujourd'hui ?

La question de savoir où se situe aujourd'hui l'Église nationale catholique-chrétienne avec ses quatre paroisses dans le canton de Berne ne peut pas simplement se limiter aux deux années Corona 2020 et 2021, mais doit être considérée dans un contexte plus large. Au cours des années 2020 à 2026, le diocèse suisse et ses paroisses commémoreront les 150 ans de leur existence propre en tant qu'Église catholique nationale en Suisse. L'Église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne est intégrée dans cet évêché national qui couvre l'ensemble du territoire de la Confédération suisse, même si, pour des raisons historiques, l'Église n'est reconnue comme Église nationale de droit public que dans onze cantons, dans le canton de Berne depuis 1876. Cette commémoration conduit à une réflexion sur l'histoire, le présent et l'avenir de l'Église. En 2025 et 2026, les deux sessions ordinaires du Synode national doivent débattre d'une nouvelle constitution du diocèse, que l'Église souhaite se donner pour clore les années de jubilé. Ce processus montre que l'Église croit en son avenir.

Dans le canton de Berne, l'Église nationale s'est dotée d'une nouvelle constitution pour le 1er janvier 2020, qui a été préalablement adoptée à une large majorité par les quatre assemblées de paroisse. La révision de la Constitution a été rendue nécessaire par la nouvelle loi sur les Églises nationales et le transfert des ecclésiastiques du canton à l'Église nationale. Un statu quo a été instauré pour une phase transitoire de 2020 à 2025, qui garantit les droits acquis des paroisses en matière d'attribution des postes pastoraux, tout comme ceux des ecclésiastiques qui étaient employés dans les quatre paroisses avant cette date. Les quatre ecclésiastiques qui ont travaillé comme curés dans la période sous revue, deux femmes et deux hommes, de

nationalité suisse, ont étudié à la Faculté de théologie catholique-chrétienne de l'Université de Berne, sont de bons connaisseurs de l'Église et de son environnement et sont des personnes polyvalentes et motivées dans le ministère pastoral.

L'Église nationale catholique-chrétienne a connu une légère croissance dans les années 2020 - 2021, conformément à la tendance de longue date. L'immigration en provenance de l'étranger joue un rôle à cet égard. Les personnes qui viennent en Suisse pour des raisons professionnelles ou en tant que réfugiés se réorientent parfois vers l'Église et trouvent dans les paroisses catholiques-chrétiennes à taille humaine une patrie où elles peuvent entretenir des échanges avec des Suissesses et des Suisses. Certains d'entre eux adhèrent alors qu'ils sont déjà baptisés. D'autres se font baptiser. Leurs motivations sont diverses. Certains recherchent une communauté chrétienne dans laquelle ils pourront vivre leur foi sur une longue période. D'autres recherchent un lien plus lâche avec une Église nationale et sont prêts à la soutenir avec leurs impôts ecclésiastiques. Ces personnes voient dans les Églises nationales des institutions publiques au service de la société dans son ensemble. L'attitude libérale de l'Église catholique-chrétienne dans les questions ecclésiales et sociales est généralement appréciée.

Le célibat des ecclésiastiques, déjà aboli en 1876, en fait partie. L'expérience de vie des ecclésiastiques mariés dans les questions familiales est appréciée positivement. Le fait que, depuis le début du millénaire, les femmes et les hommes puissent exercer le ministère spirituel, en tant que diacres, prêtres et, à l'avenir, évêques, en fait également partie. De plus, le prochain évêque est élu par le Synode national au terme d'un long processus et n'est pas simplement imposé à l'Église, ce qui est à nouveau apprécié.

Les années sous revue ont également été marquées par un débat intense sur la question du « mariage pour tous ». Le débat a été déclenché par une proposition de l'introduire lors de la 150e session du Synode national en 2018 à Bâle par des jeunes dont la porte-parole était originaire de la paroisse de Berne. Le Synode national s'est rapidement saisi du sujet et a convoqué une session extraordinaire à Zurich en août 2020. Au début de la session, les membres du Synode ont décidé d'organiser une session ouverte. Toutes les personnes présentes ont eu l'occasion de s'exprimer. Dans le cadre d'un vote consultatif, chacun a pu prendre position sur l'un des quatre modèles différents présentés.

A une large majorité, il a été recommandé au Synode national d'accéder à la demande des jeunes d'ouvrir le mariage à tous les couples, indépendamment de leur sexe, et de le bénir. Même si cela a donné lieu par la suite à d'intenses discussions théologiques, car le mariage est considéré comme l'un des sept sacrements et qu'il fallait donc discuter de la conception du mariage, les sessions de 2021 à Thoun et de 2022 à Olten ont non seulement approuvé l'ouverture, mais aussi les formulaires liturgiques, dont le libellé est identique pour les couples hétérosexuels et homosexuels, au terme d'une procédure compliquée qui s'applique habituellement aux questions de foi. A temps pour l'introduction du mariage pour tous par la Confédération au 1er juillet 2022, l'Église était prête !

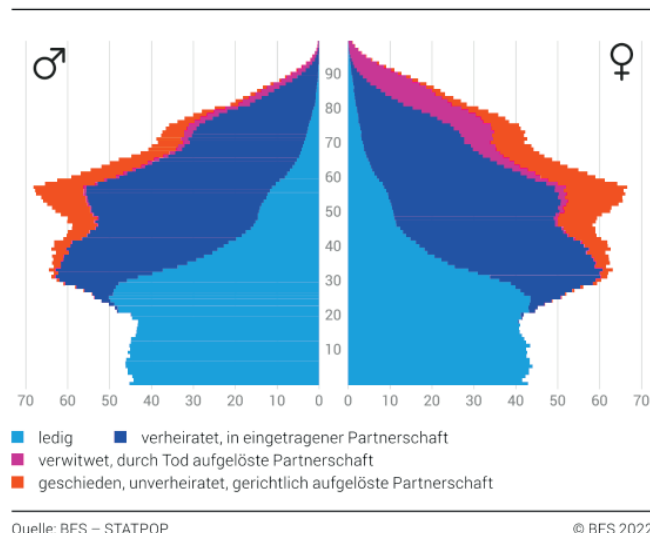
Il ne faut toutefois pas passer sous silence le fait que l'Église catholique-chrétienne de Suisse, tout en étant en accord avec plusieurs Églises vieilles-catholiques de l'Union d'Utrecht, mais pas toutes, s'est largement démarquée dans le contexte œcuménique mondial. Après la question de l'ordination des femmes, qui divise également de grandes Églises dans le monde, la question de la sexualité, et en particulier de l'homosexualité, est un chiffon rouge pour de nombreuses Églises sur plusieurs continents. Les conséquences œcuméniques resteront à démontrer. Nous verrons si l'Église catholique romaine ou les Églises orthodoxes, avec lesquelles la communion ecclésiale est recherchée, continueront à percevoir notre Église comme un partenaire valable et fiable à l'avenir.

11. Défis à venir et réponses de l'Église

Le titre de cette section laisse présager que la société sera confrontée à des défis majeurs dans un avenir proche et lointain et que les Églises devront y apporter une réponse. En posant cette question, on part du principe que les Églises, et en particulier les Églises nationales, continueront à jouer un rôle important dans la société. C'est ce que l'on peut supposer si les Églises maîtrisent les défis qui les attendent.

Altersaufbau der Bevölkerung nach Geschlecht und Zivilstand,
am 31.12.2021

Anzahl Personen in 1000



Le changement démographique représente le plus grand défi pour l'Église catholique-chrétienne. Il s'agit d'une évolution qui recèle à la fois des chances et des dangers. La structure d'âge de la population par sexe et état civil au 31.12.2021 de l'Office fédéral de la statistique (source : OFS - STATPOP © OFS 2022) selon le nombre de personnes en milliers le montre bien. Ce que montre la pyramide des âges est également valable pour l'Église catholique-chrétienne : il y a beaucoup de personnes âgées pour moins de personnes jeunes. Cela s'explique par le fait qu'en Suisse, le taux de natalité s'élève depuis 2009 à environ 1,5 enfant par femme. Depuis 1971, on peut en outre constater de grandes

21

différences entre les Suissesses et les étrangères. Alors que cette année-là, presque tous les Suisses se réclamaient de l'Église catholique chrétienne, celle-ci est aujourd'hui devenue plus multiculturelle, plus colorée et plus jeune.

Ces dernières années, la proportion d'étrangers a augmenté parmi les membres et, par conséquent, le nombre d'enfants par famille aussi. Malheureusement, la tendance chez les Suisses et les Suissesses va dans le sens inverse. Associé à la sécularisation croissante, qui réduit la proximité avec l'Église, il y a moins de mariages religieux et moins de baptêmes, ce qui représente un véritable défi pour une petite Église.

Même si les quatre paroisses ont relativement bien traversé les années Corona 2020-2021, on constate que l'engagement ecclésial, notamment de la génération des aînés, et en particulier la fréquentation des cultes par ce groupe, ont diminué. Le « syndrome de Cave » se manifeste ici de manière particulièrement forte. Après des mois d'isolement dans leur propre maison, ces seniors se sont réconciliés avec leur nouvelle situation. Ils ont appris que même sans la communauté ecclésiale directement vécue, ils s'en sortent bien. Toutefois, on peut aussi constater que la solitude a généralement augmenté, y compris chez les jeunes. En réaction à cette évolution, la paroisse de Berne a créé un nouveau poste d'aumônier à domicile et en institution, occupé par une infirmière. Cela est très bien accueilli et aide, espérons-le, la génération des aînés à réintégrer la société et l'Église avec ses nombreuses offres culturelles et ecclésiales.

La sécularisation a en outre pour effet de polariser les opinions sur la question de la religion. Alors qu'en 1971, la quasi-totalité de la population résidente appartenait encore à une église nationale, assistait aux offices religieux, suivait l'année liturgique et les rituels dans les deux années Corona ont, d'une part, accéléré cette évolution et, d'autre part, elles ont éga-

lement marqué le début d'une évolution inverse à plus petite échelle. Certaines personnes plus jeunes se sont tournées vers l'Église, qu'elles ne connaissaient guère auparavant, leurs parents n'étant plus des chrétiens pratiquants. Alors que dans la génération précédente, des personnes ayant vécu des expériences négatives s'opposaient aux églises, les enfants ou les jeunes, notamment aussi les étudiants, sont beaucoup plus ouverts d'esprit. Certains se comportent de manière neutre, mais cherchent à se rapprocher de l'Église de manière ponctuelle et profitent de manière ciblée d'offres dans le travail avec les jeunes, d'autres sont fascinés par la liturgie dominicale ou l'enseignement biblique et assistent de temps en temps à des services religieux. La jeune génération actuelle ne montre toutefois pas beaucoup d'enthousiasme pour les structures et les ministères de l'Église.

Malheureusement, le nouvel intérêt de certains jeunes pour les questions de foi n'a pas encore d'effet sur la relève théologique. Certes, de plus en plus de jeunes et de moins jeunes ressentent une vocation pour un chemin spirituel, pour une activité dans l'Eglise ou même pour une ordination au sacerdoce. Mais les obstacles académiques sont devenus élevés, maintenus par la faculté de théologie et soutenus également par la loi sur les Eglises nationales. Alors qu'en 1971, il était de bon ton de viser au moins une maturité de type B ou même A, c'est-à-dire avec la connaissance du latin ou même du grec, cinquante ans plus tard, les langues anciennes ne sont plus guère enseignées dans les écoles bernoises. Une condition de base importante pour les études de théologie disparaît ainsi, car les langues anciennes ne sont plus que difficilement acquises à un âge mûr - beaucoup de ceux qui s'intéressent aujourd'hui aux études de théologie sont des personnes qui changent de voie.

De plus, la faculté de théologie de l'université locale ne se considère plus que marginalement comme un lieu de formation pour les pasteurs. La recherche et le développement dans les différents domaines théologiques ainsi que le rayonnement international sont au premier plan, ce qui est abordé avec succès. L'Église catholique-chrétienne espère toutefois qu'à l'avenir, la faculté de théologie se consacrera à nouveau davantage à la formation initiale et continue des pasteurs et qu'elle deviendra plus perméable et plus diversifiée en ce qui concerne les filières de formation. L'Église nationale a un besoin urgent de la relève qui entre au service de l'Église bernoise.

Un clergé local bien formé, comme le montre l'histoire des 150 dernières années, en particulier dans ses débuts, contribue de manière essentielle à des paroisses fortes et vivantes, qui ont un rayonnement dans leur environnement géographique proche et lointain ainsi que dans la société au sens large. Les membres du clergé ne se contentent pas d'enseigner et d'habiliter leurs paroissiens, ils sont souvent le visage de l'Eglise vers l'extérieur et contribuent particulièrement à la perception des autres. En outre, ils sont généralement, avec les bénévoles, les seuls employés des paroisses à pouvoir consacrer tout leur temps à l'Eglise (ou une partie de leur temps si les postes à temps partiel se multiplient).

Même si cet engagement a été moins possible pendant les années Corona, les ecclésiastiques ont toujours accompagné et soutenu les bénévoles dans leurs activités. Ce n'est qu'ainsi que des paroisses vivantes et leur engagement vers l'intérieur et l'extérieur sont possibles.

12. Projets particuliers



Au cours des années sous revue, l'important domaine de l'enseignement religieux a été restructuré. L'enseignement dans les trois paroisses germanophones de Berne, Bienne et Thoun a été regroupé et concentré à Berne. Au lieu de gérer de petites classes dans les trois paroisses pendant la semaine, l'enseignement religieux confessionnel est dispensé de manière expérientielle un samedi par mois dans un groupe plus important à l'église de Berne. Cela nécessite maintenant une évaluation minutieuse qui, le cas échéant, conduira à un engagement dans le travail avec les enfants et les jeunes avec du

nouveau personnel. Les enfants et les jeunes ne sont pas simplement l'avenir de l'Église, mais font partie, comme tous les autres, des paroisses. Tous font partie, théologiquement parlant, de l'unique peuple de Dieu. (Photo Christoph Knoch)

23

13. Perspectives d'avenir

En guise de conclusion, on peut dire, en utilisant un terme de météorologie, que les perspectives sont bonnes : Ensoleillé et chaud, avec quelques nuages orageux et averses locales.

Rédigé en janvier 2023 et adopté par la présidence du Conseil national de l'Église

Curé Christoph Schuler, président

14. Annexes

14.1 : Projets communs de la CIC

ProjetCIC	Texte commun aux trois Eglises nationales										
Introduction	Il existe dans le canton de Berne une Conférence interconfessionnelle (CIC) formée des trois Églises nationales et de la communauté d'intérêts des communautés israélites du canton de Berne. Le fait que ces communautés religieuses travaillent ensemble dans l'intérêt de la société est une tradition de longue date. La CIC est importante pour le canton notamment en tant qu'interlocutrice centrale pour échanger si nécessaire avec les communautés religieuses reconnues. Pour les communautés religieuses reconnues elles-mêmes, la CIC est un exemple réussi d'œcuménisme vécu et de coopération judéo--chrétienne, se déroulant dans un cadre institutionnel consolidé. Jusqu'à présent, les représentantes et représentants des Églises nationales du canton de Berne et de la Communauté d'intérêts des communautés israélites se réunissent au moins une fois par trimestre pour des séances communes. Le but de ces rencontres est de s'informer mutuellement sur les défis et les événements importants, de discuter de sujets d'intérêt commun et de coordonner les prises de position (notamment à l'attention de l'État) et les actions. L'un des mérites les plus remarquables de la CIC est qu'elle s'est non seulement établie comme partenaire de dialogue vis-à-vis du canton, mais qu'elle renforce et approfondit en permanence les liens d'amitié entre les communautés religieuses reconnues. Les exécutifs des partenaires de la CIC désignent un à quatre membres comme participants ordinaires. Si nécessaire, d'autres personnes compétentes peuvent être invitées. Chaque partenaire de la CIC dispose d'une voix lors des votes. Les séances sont dirigées par la présidente ou le président du Conseil synodal réformé ou du Conseil de l'Église nationale catholique-romaine. La présidence alterne tous les deux ans. Les prises de position et les actions de la CIC requièrent l'accord de tous les partenaires. Si le projet en question ne réunit pas l'accord unanime il ne sera pas promu par la CIC, mais uniquement par les partenaires qui l'approuvent. La CIC est active dans plusieurs domaines qui revêtent une importance particulière pour le canton. Ainsi, elle s'engage pour l'aumônerie dans les établissements publics (notamment les centres fédéraux d'asile, les hôpitaux, les établissements pénitentiaires). Grâce à la présence coordonnée et non confessionnelle des communautés religieuses reconnues, le canton peut intégrer leurs connaissances et compétences afin de proposer une aumônerie ouverte et scientifiquement qualifiée dans les institutions étatiques. Ainsi, dans le domaine de l'aumônerie hospitalière, la CIC a mis en place un comité spécialisé afin que les services cantonaux, les hôpitaux et les cliniques disposent d'un partenaire de dialogue compétent et rapidement accessible en ce qui concerne les normes de qualité. La CIC a également donné à plusieurs reprises des impulsions importantes pour le développement des relations entre l'État et les communautés religieuses. Ainsi, elle s'engage actuellement en particulier pour l'accompagnement religieux des membres de communautés religieuses non reconnues ainsi que pour une aumônerie ouverte à tous dans le domaine des soins palliatifs. Les projets communs de la CIC sont soutenus en appliquant une clé de répartition financière définie. Celle-ci est calculée en fonction des chiffres cantonaux du recensement de la population. Elle s'applique aux coûts de l'activité de la CIC elle-même ainsi qu'aux projets et tâches financés en commun. Clé de répartition financière CIC <table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaires de la CIC</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Église évangélique réformée</td><td>77,3 %</td></tr> <tr> <td>Église catholique romaine</td><td>22,3 %</td></tr> <tr> <td>Église catholique chrétienne</td><td>0,3 %</td></tr> <tr> <td>Communautés judaïques</td><td>0,1 %</td></tr> </tbody> </table>	Partenaires de la CIC		Église évangélique réformée	77,3 %	Église catholique romaine	22,3 %	Église catholique chrétienne	0,3 %	Communautés judaïques	0,1 %
Partenaires de la CIC											
Église évangélique réformée	77,3 %										
Église catholique romaine	22,3 %										
Église catholique chrétienne	0,3 %										
Communautés judaïques	0,1 %										

ProjetCIC	Texte commun aux trois Eglises nationales		
	Les offres mentionnées sur les pages suivantes sont placées sous la responsabilité et le financement de la CIC au profit de l'intérêt général.		
Aumônerie auprès des requérants d'asile dans les centres fédéraux	Depuis 2016, les partenaires de la CIC mettent en place, en collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations, une offre d'aumônerie dans les deux centres fédéraux d'asile du canton de Berne. Cette offre est financée par la CIC. Quatre personnes travaillent dans les deux centres fédéraux d'asile, avec un taux d'occupation total de 160 % : deux aumôniers catholiques, une aumônière réformée et un aumônier musulman. Les formations continues dont elles bénéficient sont organisées et financées par les partenaires de la CIC. Ceux-ci développent en outre des instruments de travail, définissent des normes et élaborent des concepts d'aumônerie. La qualité de l'aumônerie est ainsi garantie et développée. Les idées de base de l'aumônerie œcuménique reposent sur la tradition judéo-chrétienne et islamique de l'hospitalité, les droits fondamentaux de la dignité humaine et de l'égalité des droits, l'intérêt fondamental pour la vie et la foi des personnes ainsi que le concept de « spiritual care » adapté aux différentes religions et conceptions du monde. C'est pourquoi toutes les personnes, quelle que soit leur origine ou leur religion, peuvent faire appel à l'aumônerie œcuménique. Sa tâche est d'accompagner les requérants pendant leur séjour au Centre fédéral d'asile. Les aumôniers soutiennent les requérants d'asile dans la gestion de leur quotidien au centre et en cas de situations aiguës ou de crise. Le service d'aumônerie est bien établi et très apprécié tant par les requérants d'asile que par les autorités.		
	Compte de pertes et profits	2020	2021
	Charges	276 229.45	298 205.45
	Recettes	36 230.00	38 511.00
	Charges totales CIC	239 999.47	259 694.42
Accompagnement religieux de croyants non chrétiens dans les hôpitaux et les EMS	Faisant suite à une motion déposée au Grand Conseil du canton de Berne, la CIC a lancé en 2017 un projet pilote pour accompagner les personnes placées dans les hôpitaux et les homes et n'appartenant pas à une religion chrétienne. Pour ce faire, elle a dû financer un poste de projet ainsi qu'un groupe de travail qui a effectué d'importants travaux préparatoires en 2020 (notamment pour la formation continue et la coordination avec les organisations partenaires). Sur cette base, une association pour l'accompagnement multireligieux, cofinancée par la CIC, a été créée en 2021 afin de compléter l'aumônerie professionnelle déjà établie dans les hôpitaux et les homes par un accompagnement religieux bénévole assuré par des représentants appropriés de différentes communautés religieuses. Avec le soutien de la CIC, l'association a réussi à s'organiser dès 2021 de manière à pouvoir être active dès 2022 dans le sens prévu. L'association est dirigée conjointement par des membres de différentes communautés religieuses. Elle a pour objectif de permettre à chaque patient(e) et à chaque résident(e) du canton de Berne de bénéficier de l'accompagnement et du soutien spirituel ou religieux qu'il ou elle souhaite. Chaque patient(e) et chaque résident(e) doit avoir la possibilité d'être accompagné(e) par une personne qui pratique la même religion, qui parle sa langue et qui comprend sa culture. La liberté de religion est ainsi prise au sérieux et la qualité de la prise en charge augmente. Pour atteindre cet objectif, l'association recrute des accompagnateurs bénévoles issus de communautés religieuses non reconnues par le droit public, organise leurs interventions dans les hôpitaux et les homes en collaboration avec les équipes d'aumônerie professionnelles, assure la qualité de l'accompagnement religieux et veille à une indemnisation adéquate et au développement de l'accompagnement multireligieux.		

ProjetCIC	Texte commun aux trois Eglises nationales		
	Compte de pertes et profits	2020	2021
	Charges	14 029.55	4 568.35
	Recettes	0.00	0.00
	Charges totales CIC	14 029.55	4 568.35
Aumônerie dans les soins palliatifs mobiles	Certaines patientes et certains patients savent qu'ils ne pourront vraisemblablement plus être guéris. Grâce aux soins palliatifs, ils doivent toutefois vivre les jours ou les semaines qui les séparent de leur décès comme une période de plénitude, pleine d'attention et avec le moins de douleurs possible. Les services palliatifs ne sont pas uniquement proposés dans les hôpitaux et les maisons de retraite, mais également au domicile des patients. Cette prise en charge est assurée par une équipe interdisciplinaire de services mobiles de soins palliatifs. Dans deux des trois services mobiles du canton de Berne, l'aumônerie fait partie des équipes de conseil à hauteur de 20 %. Il s'agit du MPD Berne-Aare et du MPD Emmental-Oberaargau. Une telle offre est également prévue à Thoune. Les aumôniers ont pour objectif de soutenir et de renforcer les personnes concernées dans leurs besoins existentiels, spirituels et religieux. Les patientes et patients ainsi que leurs proches qui sont accompagnés par le service mobile de soins palliatifs sont pris en charge indépendamment de leurs convictions. Les aumôniers soutiennent en outre les équipes d'encadrement MPD afin qu'elles puissent bien intégrer la dimension spirituelle auprès des patients et pour leurs propres besoins de soutien. Enfin, les aumôniers travaillent en réseau avec différents groupes d'interlocuteurs. Les agents pastoraux des paroisses en font également partie, afin de les impliquer dans la prise en charge.		
	Compte de pertes et profits	2020	2021
	Charges	134 513.25	135 621.15
	Recettes		
	(coûts salariaux de la direction adj. à la charge de refbejuso)	92 210.00	92 210.00
	Charges totales CIC	42 303.25	43 411.00
Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne (SEMC)	Les personnes en détention en vue du refoulement font partie des éléments les plus invisibles, souvent oubliés, de notre société. Le Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne (SEMC) s'engage pour une amélioration de leur situation juridique, psychique et sociale. L'activité du SEMC consiste d'une part en un conseil juridique. Des visiteuses bénévoles se tiennent à la disposition des détenues qui en font la demande pour des entretiens personnels. Le SEMC a été créé en automne 1998 en tant que service indépendant, en accord avec le Conseil-exécutif du canton de Berne et en collaboration avec l'Association des avocats bernois et l'Association des juristes démocrates de Berne. Il est entièrement financé par la CIC. Les personnes détenues en vue de leur refoulement sont rendues attentives à leurs droits et obligations et, si nécessaire, des recours sont déposés. Le SEMC insiste sur le fait que les droits de l'homme et les droits constitutionnels doivent également être respectés pendant la détention en vue du refoulement. D'autre part, le SEMC gère un service de visite pour les femmes en détention en vue du refoulement.		
	Compte de pertes et profits	2020	2021
	Charges	26 228.19	25 050.00
	Recettes	34 522.67	26 228.00
	Report à nouveau comptes SEMC	8 294.48	1177.95

ProjetCIC	Texte commun aux trois Eglises nationales												
Foires bernoises	En tant qu'expression de l'amitié œcuménique vécue, les trois Églises nationales bernoises s'engagent ensemble depuis des décennies pour la foire du printemps BEA et la foire annuelle du mariage (jusqu'ici : MariNatal) à Berne. Au niveau stratégique, les participations aux foires sont coordonnées par la CIC. Le stand de la BEA est traditionnellement géré comme un lieu de repos et une oasis de calme au milieu de l'activité bruyante de la foire. Il doit permettre de faire une pause, de discuter et de s'informer. Chaque année, la présence des Églises nationales est placée sous un thème annuel actuel (par ex. « La foi unit Les 600 ans de St-Nicolas de Flüe – Les 500 ans de Réforme », « Lieux et chemins spirituels » et « Le bénévolat en mutation »). Des organisations partenaires sont intégrées à la journée en tant qu'« invités du jour ». Une importance particulière est accordée à l'encadrement personnel du stand BEA par des animateurs et animatrices de stand formés. Grâce à la présence de prêtres, de curés et de diaconesses, les demandes personnelles des visiteurs peuvent être prises en compte si souhaité. Aussi au dernier salon MariNatal (aujourd'hui Swiss Wedding World), des curés et des prêtres ont été présents. En raison de la pandémie de Covid-19, les foires ont malheureusement dû être annulées pendant la période de référence. Néanmoins, des frais de préparation considérables ont été engagés, notamment en 2020. Les paiements concernés de l'Église nationale ont été versés aux entreprises mandatées à une époque de défis économiques.												
	<table><tr><td>Compte de pertes et profits</td><td>2020</td><td>2021</td></tr><tr><td>Charges</td><td>123 826.85</td><td>9 900.00</td></tr><tr><td>Recettes (collectes)</td><td>850.00</td><td>1200.00</td></tr><tr><td>Charges totales CIC</td><td>122 976.85</td><td>8 700.00</td></tr></table>	Compte de pertes et profits	2020	2021	Charges	123 826.85	9 900.00	Recettes (collectes)	850.00	1200.00	Charges totales CIC	122 976.85	8 700.00
Compte de pertes et profits	2020	2021											
Charges	123 826.85	9 900.00											
Recettes (collectes)	850.00	1200.00											
Charges totales CIC	122 976.85	8 700.00											
	14.2. Autres prestations œcuméniques												
Association des Églises dans le canton de Berne (AKB)	Dans le domaine de l'œcuménisme cantonal, les trois Églises nationales bernoises assument un rôle important au sein de l'« Association des Églises dans le canton de Berne » (AKB), pour des raisons historiques et en raison de leur taille. Avec ses treize Églises membres, l'AKB correspond à l'« Association des Églises en Suisse » (agck.ch), mais au niveau cantonal. Outre les trois Églises nationales, l'AKB comprend l'Église évangélique luthérienne de Berne, l'Église évangélique méthodiste, l'Armée du Salut et l'Église orthodoxe serbe, ainsi que quatre communautés avec statut d'invité. L'AKB révèle la diversité du paysage œcuménique dans le canton. Elle se considère comme un lien entre les différentes paroisses, communes ecclésiastiques et communautés ainsi qu'avec les organes nationaux et internationaux de l'œcuménisme. Elle contribue à une cohésion pacifique de la société par le dialogue et les célébrations communes. Ces dernières années, l'AKB s'est distinguée par le renforcement des relations historiques entre les traditions catholiques et protestantes d'une part, et avec et entre l'orthodoxie d'autre part. La confiance mutuelle qui en a résulté a permis, en période de pandémie de Covid-19, d'aborder de manière constructive les défis liés aux services religieux, à l'aumônerie et au casuel et de mener des discussions sur des questions de société, par exemple sur le thème du « mariage pour tous », dans le respect de chacun. L'AKB est entièrement financée par les Églises membres, les trois Églises nationales versant en plus de la cotisation annuelle de 500 francs, une contribution de fonctionnement proportionnelle à leur taille. Les communautés avec statut d'invité sont exemptées de toute contribution.												

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	8 405	7 306
Recettes	10 000	9 500
Report à nouveau	1 595	2 194

3. Données statistiques à propos de l'Église catholique-chrétienne nationale du canton de Berne

Paroisse de Berne

- Église : 1
- Station de culte : 1 (Berthoud)
- Curé : 2
- Prêtre auxiliaire : 1
- Diacre : 1
- Postes pastoraux : 140 %
- Membres de la paroisse : 825

Paroisse de Bienne

- Église : 1
- Station de culte : 0
- Curé : 1
- Poste pastoral : 60 %
- Membres de la paroisse : 319

Paroisse de Thoune

- Église : 1
- Station de culte : 0
- Curé : 1
- Poste pastoral : 40 %
- Membres de la paroisse : 301

Paroisse de Saint-Imier :

- Église : 1
- Station de culte : 0
- Curé : 1
- Poste pastoral : 20 %
- Membres de la paroisse : 90

Ensemble du canton :

- Églises : 4
 - Station de culte : 1
 - Curés : 4
 - Postes pastoraux : 260 % (financés par l'Église cantonale grâce à la contribution de l'État)
 - Membres de la paroisse au 30.12.2020 : 1535 selon les données du diocèse catholique-chrétien de la Suisse
 - Membres de l'Église catholique-chrétienne nationale au 28.4.2020 : 2170 et au 19.1.2022 selon les données de la Direction de l'Intérieur et de la Justice du canton de Berne du 19 janvier 2021
- (Sources : décembre 2021 pour les autres données)